



ACADÉMIE DE NANCY-METZ

Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat
Division des personnels d'administration,
Techniques, sociaux et de santé

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE GRAND EST RECTEUR DE L'ACADEMIE DE NANCY-METZ

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2008-1385 du 19 décembre 2008 portant création du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B et le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;

VU le décret 2005-1152 du 29 septembre 2010 portant inscription du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur en annexe des décrets 2009-1388 et 2010-302 mentionnés ci-dessus ;

VU les lignes directrices de gestion académiques 2024-2026 présentées en CSA le 24 février 2025 relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative ;

VU l'avis émis par le collège d'experts compétent à l'égard des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur réuni le 10 juin 2026 ;

ARRETE

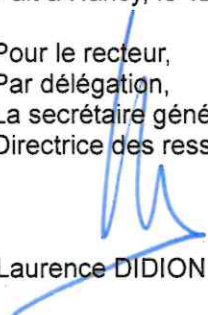
Article 1 : les secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure dont les noms suivent sont inscrits, aux choix, au tableau d'avancement pour l'accès au grade de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe exceptionnelle au titre de l'année 2026 :

N°	CIVILITÉ	NOM	PRENOM	AFFECTATION
1	Madame	BOHN	Marie-Line	LPO CHARLES JULLY Saint-Avoid
2	Madame	BOIVIN	Nathalie	LPO ALFRED KASTLER Stenay
3	Madame	BUREN	Julie	DSDEN DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE Nancy
4	Madame	CARRASCO	Caroline	LGT FABERT Metz
5	Madame	FERNANDES	Laetitia	LGT ERNEST BICHAT Lunéville
6	Monsieur	GENICOT	Romain	DSDEN DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE Nancy
7	Madame	LARGEAU	Catherine	RECTORAT DE NANCY-METZ Nancy
8	Madame	LEONARD	Marylène	COLLEGE ANATOLE FRANCE Mont-Saint-Martin
9	Madame	LIERRE	Nathalie	UNIVERSITE DE LORRAINE

Article 2 : madame la secrétaire générale de l'académie de Nancy-Metz est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nancy, le 12 juin 2026

Pour le recteur,
Par délégation,
La secrétaire générale d'académie adjointe,
Directrice des ressources humaines,


Laurence DIDION